

Le monde en mouvement

L'INJUSTIFIABLE

«J'ai toujours du mal à comprendre les raisons de cet acharnement. Comment justifier l'injustifiable?»
Christian Champiré
 Maire de Grenay (Pas-de-Calais)

UN DÉPUTÉ LAREM S'ENGAGE

Jean-Bernard Sempastous, député LaREM des Hautes-Pyrénées, a rencontré Georges Abdallah. Pour le parlementaire, pas «la moindre preuve de sa culpabilité» n'a été apportée. Il a écrit en 2018 à la garde des Sceaux.

JUSTICE

Georges Ibrahim Abdallah a passé la moitié de sa vie en prison

Enfermé en France, il est maintenant septuagénaire. Défenseur du droit des Palestiniens et plus ancien prisonnier d'Europe, il est libérable depuis 1999. Il suffirait pourtant d'un arrêté d'expulsion pour que les portes de sa cellule s'ouvrent.

Georges Ibrahim Abdallah fête ses 70 ans aujourd'hui. Ses yeux de nouveau septuagénaire apercevront le monde comme ils les voient depuis plus de trente-six ans maintenant : derrière les barreaux d'une prison. C'est ce monde justement qu'il rêvait de changer quand, dans sa jeunesse au nord du Liban, il a commencé à comprendre l'injustice faite aux paysans et aux ouvriers libanais, aussi bien qu'à ces centaines de milliers de Palestiniens, réfugiés au pays du Cèdre. Un rêve qu'il n'a jamais abandonné, qui illumine l'obscurité lorsqu'il clôt ses paupières pour que la persistance ne soit pas que rétinienne.

Georges Ibrahim Abdallah a toujours été un résistant. Un combattant. Y compris lorsque, après des études à Beyrouth, il est devenu instituteur dans la plaine de la Bekaa. Comment apprendre la justice et la fraternité aux enfants lorsque la partie sud du pays est envahie par Israël ? La force du mot n'est pas tou-

jours suffisante lorsqu'il s'agit d'affronter des commandos militaires. Alors, Georges, issu d'une famille chrétienne maronite, qui a troqué les Évangiles pour Marx et Lénine, va s'engager et suivre des entraînements militaires dans divers pays progressistes de la région. Il est alors proche du Mouvement nationaliste arabe (MNA) et du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP). Puis, il participe à la création des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), organisation communiste et anti-impérialiste.

GEORGES IBRAHIM ABDALLAH A ÉTÉ ARRÊTÉ À LYON LE 24 OCTOBRE 1984. IL Y A BIENTÔT TRENTE-SEPT ANS.

Avec d'autres militants, il est envoyé en France pour poursuivre le combat. Le contexte d'alors est terrible. La guerre civile fait rage au Liban et l'armée israélienne se déchaîne dans le sud du pays. Les assassinats politiques se multiplient de tous les côtés. Survient alors, en janvier 1982, l'assassinat de l'attaché militaire adjoint de l'ambassade des États-Unis à Paris. Trois mois plus tard, un diplomate israélien est également abattu. Les deux hommes auraient en commun leur appartenance à la CIA et au Mossad. Georges Ibrahim Abdallah est arrêté en

1984. Il est condamné en 1986 à quatre ans de prison pour détention d'arme et usage de faux papiers. Il est de nouveau jugé le 28 juillet 1987, malgré ses dénégations, pour complicité d'assassinat et condamné à la perpétuité à une époque où la peine de sûreté n'existe pas (lire l'entretien avec Jean-Louis Chalanset ci-contre). À titre de comparaison, on rappellera que plusieurs dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont été assassinés à Paris, vraisemblablement par les services israéliens, sans qu'aucune arrestation ait lieu. La représentante de l'ANC (le parti de Nelson Mandela), Dulcie September, a elle

aussi été abattue dans la capitale française mais aucun assassin n'a été retrouvé. Quant à l'enlèvement et à la disparition de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka, on en est encore aux supputations.

Chape de plomb sur les raisons de l'acharnement français

C'est dire le caractère éminemment politique de l'affaire et de l'acharnement des autorités françaises. Georges Ibrahim Abdallah est aujourd'hui le plus vieux prisonnier d'Europe. Il a déjà passé plus de temps en prison que Nelson Mandela. Or, il est libérable depuis 1999. Toutes ses de-



À l'ouverture de son procès à Lyon, en 1986. Robert Pratta/Reuters



Des comités de soutien en faveur de sa libération se sont formés en France et dans le monde. Ici à

Le monde en mouvement

Devant l'ambassade de France à Beyrouth, en 2020. Nicolas Cleuet/Hans Lucas

mandes de libération ont été rejetées. Et si un tribunal accède finalement à la demande, il y a toujours une cour ou un ministre pour faire appel. Que peuvent invoquer les dirigeants français pour expliquer cet acharnement ? Il y a d'abord eu une chape de plomb. Puis, petit à petit, grâce aux comités de soutien qui se sont formés en France et dans le monde (voir encadré), un voile a été levé sur le sort de ce prisonnier politique. Mais les pressions états-uniennes et israéliennes (évoquées par l'ancien patron des services secrets français Yves Bonnet) restent fortes et sont partagées par des hommes comme Manuel Valls. Celui-ci,

alors qu'il était ministre de l'Intérieur, avait la possibilité de mettre fin à ce calvaire en signant un arrêté d'expulsion. Il s'y est refusé. Paradoxalement, cet arrêté, qui est demandé par l'avocat de Georges Ibrahim Abdallah devant le tribunal administratif de Paris, s'il était émis, ouvrirait la porte de la prison. Il pourrait alors rentrer chez lui, au Liban.

Georges Ibrahim Abdallah est incarcéré sous le numéro d'écrou 2388/A221 au centre pénitentiaire de Lannemezan, au pied des Pyrénées. « Calme et déterminé, l'homme semble indestructible par sa prestance et la solidité de ses convictions renforcées au fil des ans et des soubresauts du monde. Embrassades et mots d'accueil avec un brin de malice, involontaire sans doute quand ses premiers mots sont pour nous demander comment nous avons supporté les deux mois de confinement. » Voilà ce qu'écrivait dans nos colonnes Alain Raynal, collaborateur de *l'Humanité*, qui lui avait rendu visite en août de l'année dernière. Un journal, *l'Huma*, qui parvient à Georges Ibrahim Abdallah, dans sa cellule. animateur du collectif des Hautes-Pyrénées, Daniel Larregola va aussi le voir régulièrement. Des visites plus espacées à cause de la pandémie. Il confirme son état d'esprit lucide et combatif en faveur des Palestiniens, des migrants et de toutes les causes progressistes dans le monde.

Ce 2 avril marque les 70 ans de Georges Ibrahim Abdallah. Demander sa libération, dénoncer l'acharnement des gouvernements français successifs, porter son nom en une de notre journal, c'est aussi lui dire : « Bon anniversaire Georges ! » ●

PIERRE BARBANCEY



la Fête de l'Humanité, en 2018. Julien Jaulin/Hans Lucas

« Les dirigeants n'ont pas eu de courage face à l'ingérence directe des États-Unis »

Le défenseur de Georges Ibrahim Abdallah évoque les obstacles judiciaires et les manœuvres des autorités qui empêchent sa libération.

Le juriste défend le plus vieux prisonnier d'Europe depuis 2013 et a déposé une demande d'expulsion devant le tribunal administratif de Paris. Il s'en explique.

Comment Georges Ibrahim Abdallah peut-il se trouver en prison en France depuis trente-six ans ?

JEAN-LOUIS CHALANSET À partir du moment où la France considère que la perpétuité réelle existe, contrairement à ce que dit la Cour européenne des droits de l'homme, alors on peut rester éternellement en prison. Mais, en fait, l'opposition notamment des États-Unis fait que la justice française et en tout cas les dirigeants français n'ont jamais eu le courage de faire procéder à sa libération. Les deux fois où il y a eu des décisions favorables à sa libération sur le plan judiciaire, on a eu un mail d'Hillary Clinton, qui était secrétaire d'État à l'époque, pour dire que les États-Unis ne comprendraient pas la libération de Georges Ibrahim Abdallah. Ce qui est tout de même une ingérence directe, même si elle n'est pas reconnue par l'État français.

Vous avez donc déposé des demandes de libération. Que s'est-il passé ?

JEAN-LOUIS CHALANSET Il y a eu huit ou neuf demandes de libération conditionnelle puisqu'il est libérable depuis dix-huit ans. À l'époque de sa condamnation, il n'y avait pas de peine de sûreté et donc, au bout de dix-huit ans de prison, on pouvait demander sa libération conditionnelle. La première fois, la cour de Tarbes a accepté mais la cour d'appel de Pau a dit non. La dernière décision favorable date de 2013. Mais la libération conditionnelle pour quelqu'un qui est condamné à perpétuité est devenue plus compliquée depuis les lois Dati. Vous

devez d'abord être dans une mesure de semi-liberté d'une ou deux années ou de port d'un bracelet électronique avant d'être complètement libéré. Sauf pour les étrangers, où il a été précisé s'ils étaient expulsés ou extradés... donc si on leur ordonnait de quitter le territoire français. S'agissant de Georges Ibrahim Abdallah, l'exécutif – plus que le judiciaire d'ailleurs – a pris prétexte que ces textes ne pouvaient pas lui être appliqués parce qu'il n'a pas eu d'interdiction du territoire français ni d'arrêté d'expulsion. À l'époque, ce n'était pas systématique. Il n'a été interdit que pour certains départements. Ils ont donc indiqué qu'il ne

pouvait pas bénéficier de la libération conditionnelle pour un étranger en étant expulsé du territoire français. À cette date, c'est Manuel Valls qui était ministre de l'Intérieur et qui n'a évidemment pas pris la décision. Il aurait suffi qu'il prenne un arrêté d'expulsion pour que les juges puissent décider de la libération conditionnelle sur ce point.



Jean-Louis Chalanset
Avocat au barreau de Paris

Comment ?

JEAN-LOUIS CHALANSET C'est assez complexe parce que Georges Ibrahim Abdallah, en

étant en semi-liberté sur le territoire français, peut craindre pour sa vie, à cause des services américains ou israéliens. D'où une demande qu'il puisse faire cette année en détention. Ce qui a été aussi refusé. C'est la raison pour laquelle j'ai fait plusieurs demandes au ministre de l'Intérieur pour qu'il fasse un arrêté d'expulsion. La dernière fois, c'était en juillet 2020. Gérald Darmanin n'a pas répondu. J'ai donc fait un recours devant le tribunal administratif de Paris où je demande l'expulsion de Georges Ibrahim. Si celle-ci est décidée, on pourra alors refaire une demande de liberté conditionnelle. Une fois celle-ci acquise, les autorités libanaises se sont officiellement engagées à le prendre en charge pour le ramener à Beyrouth. Le nom de Georges Ibrahim Abdallah est de plus en plus évoqué par la presse libanaise et dans les manifestations. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR P. B.

UNE CARTE-PÉTITION ADRESSÉE À EMMANUEL MACRON

De nombreuses personnalités à travers le monde ont apporté leur soutien à Georges Ibrahim Abdallah. Parmi celles-ci, Angela Davis, qui sait ce qu'être pourchassé et emprisonné veut dire lorsqu'on est anti-impérialiste. Mais c'est sans doute le collectif des Hautes-Pyrénées (4, rue des Haras,

65000 Tarbes) pour la libération de ce militant libanais qui a su le mieux maintenir la flamme pour qu'il ne soit pas oublié. Des manifestations sont régulièrement organisées devant la prison de Lannemezan. Les parlementaires de tous bords,

interpellés, ont saisi le garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur. Il y a une dizaine de jours, l'ambassadeur du Liban en France et la ministre libanaise de la Justice ont rendu visite à Georges Ibrahim Abdallah en prison. Le collectif vient d'éditer une carte-pétition « 37 ans, Stop ! »

à adresser à Emmanuel Macron, demandant un arrêté d'expulsion pour que Georges puisse retrouver son pays natal. Enfin, il est possible de lui écrire directement : Georges Ibrahim Abdallah, 2388/A221, CP de Lannemezan, 204, rue des Saligues, BP 70166 65307 Lannemezan.